



Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13

[e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr](mailto:mairie-vrigne-meuse@orange.fr)

<https://www.vrigne-meuse.com>

Budget Primitif 2021

Projections pour la gestion communale 2021

BUDGET PRINCIPAL

Pour 2021 l'affectation des résultats 2020 doit pouvoir assurer les dépenses courantes et une grande partie du financement de l'investissement. Le Conseil Municipal renouvelé ; le budget primitif 2021 présente les axes des projets prioritaires pour la mandature 2020-2026 en particulier en section d'investissement.

A compter de 2021, conformément à la loi 1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Le conseil n'a pas eu à fixer de taux pour la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

En contrepartie de cette suppression, les communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire.

Ce transfert influe sur le taux de la TFPB voté par la commune ; à compter de 2021, il convient de voter un taux égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune (article 1640 G I.-1. du Code général des impôts).

En revanche, les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...). Mais, pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, le taux de cette taxe appliqué sur le territoire de la commune reste égal au taux appliqué sur son territoire en 2019. (+)

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national (CVAE, IFR, TASCOT), le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2021 est de **79 689€**.

Pour atteindre ce produit fiscal, le maintien des taux a été voté tel que :

Taxes	Pour mémoire, taux communal voté en 2020	Pour information Taux départemental en 2020	Taux votés en maintien en 2021
Taxe sur le foncier bâti	16.19%	24.04%	40.23%
Taxe sur le foncier non bâti	32.05%	-	32.05%

Pour RAPPEL :

- le taux de la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales est gelé au niveau de celui de 2019 (= au voté 2017), soit 10.88% (+),
- que la commune est surcompensée pour environ 9000€ qui représentent un gain suite à la réforme. En effet cette surcompensation inférieure à 10000€ neutralise l'application du coefficient correcteur,

(+) : En résumé, toute délibération visant à modifier le taux de taxe d'habitation pour 2021 est irrégulière. Une décision de reconduction n'est pas nécessaire, mais la délibération de vote des taux peut toutefois mentionner le taux de TH appliqué en 2019.

Il est extrapolé une baisse des indemnités d'élus car les indemnités ne sont pas octroyées à 100%. Les annuités d'emprunts (chap.66 et 16) et recettes connues sont inscrites (chap.73, 74 et 75).

Le budget primitif ainsi voté anticipe :

- *la réalisation partielle d'études nécessaires -à hauteur de 15000€- dans le cadre du ruissellement ayant impacté la partie haute et par extension, basse du village en 2018,
- *les acquisitions possibles liées aux réserves du PLU (environ 25000€),
- *la pose d'une écluse rue du 415^{ème} RI pour faire ralentir les véhicules pour 6000€,
- *l'achat de nouveaux jeux pour l'aire de jeu grâce au don de 3500€ de l'association VML,
- *le financement des travaux de voirie Chemin de Mézières à hauteur de 28610€,
- *la possibilité de financer une tranche de 39000€ environ de travaux de création et aménagement de voirie rue Octave Delaluque –partie haute concernant les constructions nouvelles.

Le BP est voté en équilibre en section de Fonctionnement : à **273 680,00€** en dépense et en recette, en section d'Investissement : à **133 775,00€** en dépense et recette.

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Dépenses d'investissement projetées :	133 775,00€
RAR dépenses:	0€
Dépenses d'investissement totales :	133 775,00€

RECETTES

Recettes d'investissement projetées : dont prévision d'autofinancement de 34 222.00€	125 319,41€
Report de l'exercice 2020 (001) :	8 455,59€
RAR recettes:	0€
Recettes d'investissement totales :	133 775,00€

Les prévisions en recettes d'investissement 2021 sont les suivantes :

*Subventions :

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux reliquat 2019 (DETR): 3 527€

FCTVA : 1 392€

Virement de la section de Fonctionnement : 118 842€

FONCTIONNEMENT :

Le budget est voté, après décision de maintien des taux à : TFB : 40.23% correspondant à 16.19% (taux communal depuis 2005 + taux départemental 24.04%) TFNB : 32.05%, dans la moyenne de la strate concernant la commune.

Ainsi le contribuable, à revenu et composition familiale équivalents, ne verra pas augmenter son imposition foncière.

En matière de fonctionnement les grands chapitres de dépenses et recettes prévisionnelles sont les suivants :

DEPENSES (uniquement les chapitres significatifs)

Chapitre 011 : dépenses d'achats : fleurs, petits matériels, prestations de service, énergie, assurance, travaux d'entretien des bâtiments communaux...	51 432.00
Chapitre 012 : toutes les charges de personnel, salaires, assurances obligatoires, cotisations...	73 191.20
Chapitre 65 : toutes les dépenses dites "obligatoires" : indemnités d'élus, subventions versées celle au CCAS incluse et participations aux organismes de groupement... prise en compte d'un élève extérieur supplémentaire	25 330.00
Chapitre 66 : Intérêt d'emprunt	2 076.80

Les différentes hausses du prix de l'énergie notamment conduisent à projeter une augmentation des charges de fonctionnement. L'impossibilité de louer la salle des fêtes grève le budget d'environ 3000€.

Par contre le remboursement de la ligne de trésorerie réalisé en 2020, la commune reste endettée jusqu'en 2028 à hauteur de 10 000€ par an. La gestion attentive des dépenses de fonctionnement ainsi que la surcompensation découlant de la réforme de la taxe foncière (+9000€ environ) devrait permettre un **autofinancement d'investissement de 118 842€**.

RECETTES (uniquement les chapitres significatifs)

Chapitre 73 : Impôts et taxes...	133 749.00
Chapitre 74 : Dotations de l'Etat ...	32 895.00
Chapitre 75 : Locations diverses (logement communal, garages ...)	23 050.00

Rappel :

Les documents budgétaires sont consultables en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public : le mercredi de 8h30 à 12h30 et vendredi de 13h30 à 17h30.

Merci de prendre rendez-vous par avance.